



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 29 JUIN 2022

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 29 juin 2022 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre
Nombre de membres présents à la séance	09	Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de
Nombre de membres représentés	02	la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de Mme Chantal DURAND, Vice-
Nombre de membres non représentés	02	Présidente.

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

M. Jérôme TAGNON, Conseiller Municipal, délégué aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

M. RAHIMI Alexandre, représentant l'association APOGEI 94

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N°3

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21 DU CASF

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 22 juillet 2020, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 8 avril au 2 juin 2022.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 AVRIL AU 2 JUIN 2022

N° Foyer	Type d'intervention	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
4567	Aide Financière	180	FRAIS D'EXPERTISE	
8219	Aide Financière	600	FRAIS DE GARDE	
2618	Tickets services	70	BESOINS ALIMENTAIRE	
4500	Aide Financière	300	SEJOUR VACANCES ADAPTEES	
3188	Aide Financière	262	DETTE D'ENERGIE	
4025	Tickets services	70	BESOINS ALIMENTAIRE	OUI
3732	Aide Financière	200	LOYER	
2708	Aide Financière	144	FACTURE D'ENERGIE	
2745	Tickets services	70	BESOINS ALIMENTAIRE	OUI
867	Tickets services	84	BESOINS ALIMENTAIRE	
3424	Aide Financière	300	FACTURE DE TELEPHONE	
867	: Aide Financière	300	BESOINS ALIMENTAIRE	
4632	Aide Financière	600	LOYER	
2179	Tickets services	70	BESOINS ALIMENTAIRE	

Total : 3 250 €

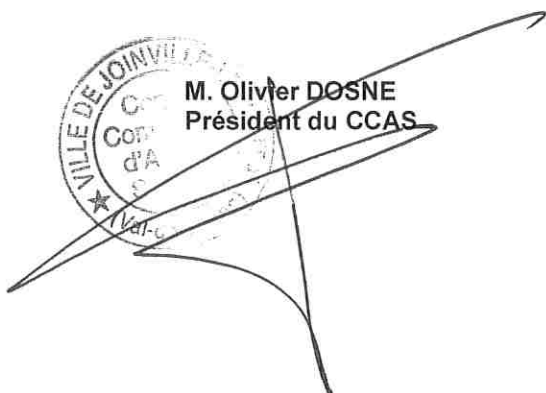
Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF - délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 22 juillet 2020
----------------------------------	--

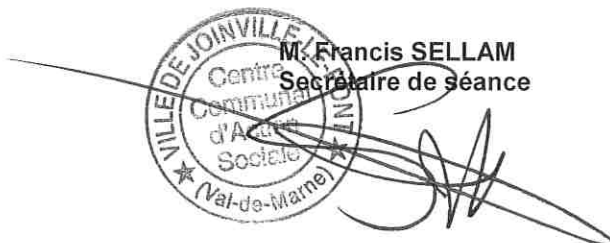
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article unique : prend acte des décisions prises par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 22 juillet 2020.


M. Olivier DOSNE
Président du CCAS


M. Francis SELLAM
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié sous format électronique

le : 06 JUIL. 2022

télétransmis au contrôle de légalité le : 06 JUIL. 2022

Fait à Joinville-le-Pont le

07 SEP. 2022


Centre
Communal
d'Action
Sociale
VILLE DE JOINVILLE-LE-PONT
(Val-de-Marne)